

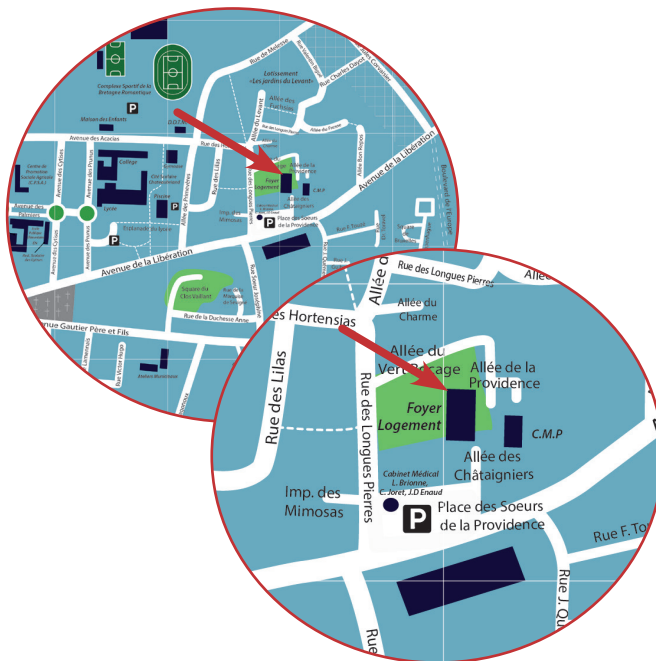
Pourquoi entrer à la résidence ?

Envisager l'entrée dans l'établissement est un pas, certes difficile, mais si vous prenez la décision de venir habiter à la résidence :

- Vous vous libérez des contraintes matérielles de tous les jours (courses, préparation des repas...)
- Vous ne vous sentez plus seul(e) dans la journée et la nuit car du personnel répond à vos demandes
- Vous êtes en sécurité 24h/24h avec la présence d'agents dans l'établissement
- Vous continuez et élargissez votre vie sociale en rencontrant d'autres résidents, en découvrant de nouvelles activités...
- Vous recevez, sans contraintes, votre famille et vos amis dans votre appartement
- Vous pouvez inviter votre famille le dimanche midi pour déjeuner au restaurant de la résidence

Nous contacter

Résidence autonomie «Les Châtaigniers»



Adresse :

1B allée des Châtaigniers
35270 COMBOURG

Téléphone :

02.99.73.11.53

Mail :

foyer-logement@combourg.com

Site Internet :

<http://www.combourg.com/index.php/vivre-a-combourg/action-sociale/residence-autonomie>

C.C.A.S de Combourg

Résidence autonomie «Les Châtaigniers»



Plaquette de présentation

Présentation

La résidence autonomie est un **établissement public agréé à l'aide sociale**, géré par le CCAS dont le président est le maire de Combourg. Il accueille des **personnes retraitées, autonomes et valides, de toutes origines géographiques**. Construit en 1975 et rénové en 2003, l'établissement est situé à proximité de l'ancienne clinique Saint Joseph. 13 agents et une responsable (des agents de service et d'entretien, veilleuse de nuit, un cuisinier) assurent le bon fonctionnement de cet établissement.



Fonctionnement

Les appartements

La structure dispose de 52 appartements individuels de type T1 Bis de 33 m², sur 4 étages avec ascenseur.

Chaque appartement est composé d'une entrée, d'une cuisine aménagée, d'une chambre spacieuse avec balcon et placard, et d'une salle de bain. Chacun peut apporter ses propres meubles et ainsi recréer son intérieur. Les appartements disposent de leur propre numéro de téléphone et d'une boîte aux lettres personnelle.

Les repas

Le petit déjeuner est servi dans les appartements tous les matins à partir de 7h30. Les repas du midi et du soir sont servis à la salle à manger (préparation sur place). Un portage de repas peut être proposé. Les parents et amis peuvent déjeuner avec les résidents en prévenant à l'avance.



Les services et activités

Divers services sont proposés aux résidents : animations (atelier mémoire, atelier cuisine, repas à thèmes, anniversaire des résidents, animations avec des intervenants extérieurs, sorties), gym douce avec un kinésithérapeute, livres mis à disposition par la médiathèque, célébration de la messe le mercredi vers 17h, salon de coiffure, séance cinéma, exposition...



Les tarifs

Ils sont fixés par délibération du C.C.A.S. et par arrêté du président du Conseil Départemental, et sont revus tous les ans. Les frais de séjour comprennent les charges, le loyer et les repas.